

A retenir

MILDIU

Restez vigilants à l'approche de nouvelles pluies.

OÏDIUM

Surveillez vos parcelles pour détecter d'éventuels symptômes.







CICADELLE VERTE







Faites des comptages pour contrôler les niveaux des populations larvaires.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2010 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 20 au 25 juillet 2010 (Source : Météo France)

Zone Corrèze	Mar 20	Mer 21	Jeu 22	Ven 23	Sam 24	Dim 25
Températures	17 30	16 26	15 25	15 25	13 26	13 26
Tendances						

Zone Hte Vienne	Mar 20	Mer 21	Jeu 22	Ven 23	Sam 24	Dim 25
Températures	17 32	16 23	15 22	15 22	13 22	13 22
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

Tous les cépages ont désormais atteint le stade fermeture de la grappe, à l'exception des situations et des cépages les plus tardifs (Ex : Cabernet Sauv.).

Des phénomènes de millerandage et de coulure sont régulièrement observés, mais leur incidence est variable selon les cépages et les parcelles.

MILDIOU

• Éléments de biologie

Lors d'attaques de mildiou sur grappe après le stade « petit pois », la forme d'expression de la maladie se modifie. On parle alors de rot brun. A la différence du « rot gris » qui se caractérise par un développement mycélien à la surface des baies au printemps (feutrage blanc grisé), le rot brun marque un développement du champignon à l'intérieur des baies. L'envahissement des baies par le mycélium se fait par l'intermédiaire du pédoncule. Et les baies atteintes brunissent et présentent une dépression en « coup de pouce ».

Attention : Ces symptômes peuvent être confondus avec ceux d'un coup de soleil. Mais, les coups de soleil se différencient par le fait que le pédoncule n'est pas affecté par le flétrissement et que les baies présentent un brunissement du même côté (face orientée vers le soleil).

• Situation au vignoble

Les symptômes sur feuilles observés dans les parcelles de surveillance ont peu progressé. La fréquence de ceps présentant des taches reste inférieure à 10 % de ceps.

• Données de la modélisation (Postes de Verneuil sur Vienne et Voutezac)

Pour la période écoulée, le niveau de pression était qualifié de moyen pour le secteur de Voutezac et de faible pour le secteur de Verneuil sur Vienne.

Pour le secteur de Voutezac, la pression se stabilise mais le niveau de l'EPI resterait assez élevé pour que 5 mm de pluie suffisent à générer de nouvelles contaminations.

Pour le secteur de Verneuil sur Vienne, la pression tend à baisser. Dans ces conditions, seuls un orage amenant 30 mm de pluie ou un cumul de précipitations de 35 mm pourraient provoquer de nouvelles attaques.

Évaluation du risque : Après le stade fermeture, la sensibilité de la grappe à de nouvelles attaques tend à diminuer. La pression épidémique peut être qualifiée de modérée sur l'ensemble du vignoble, le risque d'attaques graves sur feuilles et grappes diminue donc. Cependant, des contaminations sont toujours possibles à la faveur des pluies annoncées pour cette semaine, notamment sur le secteur de Voutezac.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

Les symptômes d'oïdium observés la semaine dernière sur Chardonnay à Allasac n'ont pas évolué. Les fréquences d'attaques sur feuilles sont faibles (2 %) et les grappes sont toujours indemnes de symptômes dans la plupart des situations.

Évaluation du risque : Après le stade fermeture, les grappes sont beaucoup moins sensibles à de nouvelles contaminations. Mais si des symptômes sont déjà présents sur grappes, l'évolution de la maladie reste possible. (*Seuils de nuisibilité* : voir BSV vigne Limousin n°14)

BOTRYTIS

Évaluation du risque : Pour les cépages sensibles, la période principale de risque se situe avant la fermeture de la grappe. Ce stade est souvent dépassé.

ESCA – BLACK DEAD ARM

• Éléments de biologie

L'ESCA : Les symptômes foliaires sont caractéristiques de la forme dite lente. Cette forme d'Esca se manifeste par une coloration entre les nervures (jaune sur cépages blancs, et rouge sur cépages noirs) qui évolue progressivement vers un dessèchement. On observe un liseré jaune entre tissus nécrotiques et les tissus sains.

On appelle forme apoplectique la forme sévère caractérisée par un dessèchement rapide en quelques heures ou quelques jours de tout ou partie du cep. On peut confondre ces symptômes à ceux liés à une alimentation hydrique interrompue (pourridié) ou diminuée (folletage, étranglement du tronc).

Comme pour l'eutypiose, les symptômes foliaires peuvent apparaître ou non d'une année à l'autre. Ils sont visibles dès le mois de juin et sont en général facilement identifiables en juillet.

Le BDA : Les symptômes foliaires du Black Dead Arm peuvent être facilement confondus avec ceux de l'esca. Les symptômes de BDA apparaissent plus précocement. On note quelques différences avec les taches foliaires liées à l'esca : sur cépages noirs, les décolorations situées entre les nervures sont marron foncé et délimitées par un liseré rouge, sur cépages blancs, les décolorations entre les nervures sont orangées. Dans le cas du BDA, on n'observe pas de décoloration jaune entre les tissus sains et les tissus nécrosés.

La forme sévère du BDA se caractérise par un dessèchement et une chute des feuilles situées à la base du rameau. Le rameau peut également se dessécher complètement et dans ce cas là, les inflorescences ou les baies sont totalement détruites.

Un autre symptôme visible après avoir enlevé l'écorce, est une bande brune large de quelques centimètres, partant du rameau atteint et pouvant descendre jusqu'au point de greffe.



Symptômes foliaires de
BDA sur cépage noir
Source : IFV Sud Ouest



Symptômes foliaires
d'Esca sur cépage noir
Source : IFV Sud Ouest



Symptômes de BDA sur bois
Source : IFV Sud Ouest

• Situation au vignoble

L'extériorisation de symptômes progresse dans le vignoble, à la faveur de la période chaude et sèche qui se prolonge. Des symptômes foliaires et des cas d'apoplexie sont régulièrement observés.

Prophylaxie : Il est important de marquer les ceps malades et de profiter de l'automne et de l'hiver pour éliminer les souches malades et mortes. En l'absence de méthode de lutte efficace, c'est une des interventions les plus utiles pour préserver les souches encore saines. Dans le cas des jeunes plantations, il est impératif d'évacuer tous les tas de souches mortes pouvant se trouver à proximité. Ces souches mortes sont un réservoir de champignons et un foyer susceptible de propager les maladies du bois

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Des captures très faibles (3 papillons d'eudémis sur 1 relevé) ont été enregistrées sur le poste de Verneuil sur Vienne depuis le dernier bulletin.

• Données de la modélisation (Modèle Potentiel Système – IFV)

La fin du 2^e vol est attendue autour du 29 juillet. Le début du 3^e vol ne devrait pas intervenir avant le 4 août.

Évaluation du risque : Le risque vers de la grappe G2 semble faible à nul sur notre vignoble. La surveillance des pièges doit cependant être maintenue (relevé 2 à 3 fois par semaine).

Pensez à changer vos capsules la semaine prochaine, avant le démarrage du 3^e vol.

CICADELLE VERTE

• Situation au vignoble

Des larves de cicadelles sont toujours observées à Verneuil S/Vienne et Allasac. Les niveaux de population ont augmenté significativement depuis la semaine dernière :

- Verneuil sur Vienne : 33 larves pour 100 feuilles sur Pinot noir, 46 sur Gamay

- Allasac : 16 larves pour 100 feuilles sur Chardonnay, 12 sur Chenin, sur Merlot

Évaluation du risque : Lorsque les niveaux des populations augmentent, les larves de la deuxième génération peuvent engendrer localement des dégâts de grillure sur feuilles. Surveillez vos parcelles à risque pour évaluer le niveau des populations. Un comptage s'impose.

■ **Seuil de nuisibilité (en été)** : 100 larves pour 100 feuilles



Larve de cicadelle verte à la face inférieure d'une feuille
Source : CRA Limousin

OBSERVATIONS DIVERSES

- x Quelques thrips sont toujours observés à Allasac, Branceilles et St Julien Maumont. Les niveaux de population vont de 4 à 8 % de feuilles occupées.
- x Les acariens rouges signalés la semaine dernière sur le secteur de St Julien Maumont ne sont plus détectés cette semaine.
- x Des auxiliaires sont observés lors des suivis de parcelles mais leur présence reste limitée.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M.Perrinet) et le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Mage et M.Roche).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE

FLAVESCENCE DOREE 2010

La lutte contre cette maladie est rendue obligatoire par l'arrêté ministériel du 9 juillet 2003 sur tout le territoire national.

En Limousin, le préfet de la Corrèze a fixé la liste de communes concernées par la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice, par arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 2010 accessible au lien suivant :

http://www.correze.pref.gouv.fr/Correze/Correze/prefecture/Publications_des_services_etat/Recueil_des_actes_administratifs_de_la_prefecture/Annee_2010/raacvingtdeuxSP2010.pdf

L'application du 3^{ème} traitement obligatoire adulticide doit avoir lieu entre la semaine 29 et la semaine 30 (3 semaines à 1 mois après la date effective de réalisation du 2^{ème} traitement).

Les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne ne sont pour le moment pas concernés par ce traitement obligatoire.

Rappel : tout symptôme de flavescence dorée détecté sur notre région, doit être signalé auprès de la DRAAF du Limousin (service: SQSA).